

Le 12 janvier 2006

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Yvon-Paul Morrissette était absent avec motivation.

Rés. 06-37 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal Avis de accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.  
convocation

Rés. 06-38 Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Robert Pilote et Adoption unanimement résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 05-489 règl. #05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux zones RA/B5, RA/AA2, CC3, CC4, CR2, RX1, RA/A5, CC5, RX3 et RC1, avec les modifications suivantes:

1. À l'article 3.4.5, on ajoute les mots "la zone RA/AA2" avant les mots "la partie de la zone";
2. À l'article 7.1, on remplace les mots "(comprenant l'Hôtel de ville sur la rue de l'Église)" par les mots "de la rue des Lupins";

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Levée de l'assemblée à 19 heures 50.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

